



AEF Dépêche n°569746 - Paris, le 06/10/2017 12:35:00  
- Enseignement supérieur -

Compte : l.coursmach (56050) - 195.83.108.27 - www.aef.info

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

## Le CTMESRI vote le texte sur le télétravail et rejette celui sur l'expérimentation d'un recteur pour plusieurs académies

Par **Camille Cordonnier**



Le CTMESRI réuni jeudi 5 octobre 2017 a voté favorablement le projet d'arrêté sur le télétravail avec 8 pour (CFDT, SNPTES, Unsa), 5 contre (CGT, Sud, FO) et 2 abstentions (FSU). L'instance a par ailleurs rejeté le projet de décret permettant l'expérimentation d'un seul recteur pour plusieurs académies à Caen et Rouen, (10 contre et 5 pour). Jean Kister (Ferc CGT) rappelle son opposition "à la généralisation des fusions", tandis que Franck Loureiro (Sgen-CFDT) alerte sur une expérimentation qui "n'est pas cadrée dans le temps et ne prévoit pas d'évaluation satisfaisante". De son côté, Alain Halère (SNPTES) approuve le projet de texte "compte tenu des garanties apportées" sur l'absence de mutualisation de services ou encore "la mise en place d'une mission nationale d'évaluation". Le CTMESRI a

aussi examiné un bilan indemnitaire des personnels Biatss sur 2015.

### Voici l'essentiel des votes du CTMESRI du jeudi 5 octobre 2017 :

**Projet d'arrêté sur le télétravail.** Le CTMESRI a voté en faveur de la nouvelle version du texte (lire sur Sup Gestion) avec **8 voix pour (CFDT, SNPTES, Unsa), 5 contre (CGT, Sud, FO) et 2 abstentions (FSU)**. Pour rappel, une première version devait être présentée en CTMESRI le 5 juillet dernier, avant d'être retirée de l'ordre du jour. Les organisations syndicales, à l'exception du SNPTES, avaient demandé la saisine du CHSCT ministériel (lire sur AEF).

**Jean Kister (Ferc CGT)** explique à AEF ne "pas être contre le principe du télétravail", mais juge que "les conditions de mise en œuvre prévues ne sont pas acceptables" : "Malgré nos amendements, nous estimons que le décret Fonction Publique n'a pas été respecté à savoir que c'est à l'administration de fournir les moyens et les garanties de la mise en œuvre du télétravail et pas à l'agent."

Pour **Franck Loureiro (Sgen-CFDT)**, s'il reste "à la marge quelques éléments de méfiance et de défiance vis-à-vis des agents, ce qui ressort est un juste équilibre". Il précise que les "éléments de blocage soulignés par le Sgen-CFDT ont été modifiés". "Nous souhaitons également envoyer un message fort au nouveau DGRH pour montrer que le dialogue social existe."

**Alain Halère (SNPTES)** explique que son syndicat "approuve ce projet de texte" mais rappelle que du fait de "la saisine du CHSCT ministériel, cet arrêté arrive tardivement". Il redoute ainsi "de voir des directions rechigner à appliquer le télétravail". "Le SNPTES a ainsi été conduit, lors des négociations relatives à cet arrêté, à refuser d'alourdir ce texte en y incluant des dispositions qui, même si elles partent parfois de bonnes intentions, engendrent un coût financier important qui conduira certaines directions à y renoncer définitivement."

**Projet de décret relatif à la nomination des recteurs.** Ce texte, permettant la nomination d'un seul recteur en Normandie pour les académies de Caen et Rouen, sans pour autant fusionner les rectorats, recueille un vote négatif du CTMESRI avec 10 contre (Sud, FO, CGT, CFDT et FSU) et 5 pour (Unsa et SNPTES).

**Jean Kister, de la Ferc CGT** précise avoir voté contre le texte car la fédération est "opposée à la généralisation des fusions".

"Compte tenu des garanties énoncées lors de ce CTMESRI, par Christophe Gehin, secrétaire général adjoint du ministère - pas de réorganisation ou de mutualisation de services, limitation de l'expérimentation à Caen et Rouen, mise en place d'une mission nationale d'évaluation de ce dispositif composée d'un IGAENR, d'un recteur en exercice et d'un conseiller d'État, bilan d'étape, bilan et compte rendu de la mission nationale d'évaluation en janvier prochain - nous approuvons ce projet de décret", précise à AEF **Alain Halère, du SNPTES**. Il ajoute que "face à plusieurs recteurs, un président de région peut, selon le poids et les qualités de persuasion de tel ou tel recteur, servir, plus ou moins bien, telle ou telle académie".

**Franck Loureiro (Sgen-CFDT)** insiste quant à lui sur le fait que cette expérimentation "n'est pas cadrée dans le temps et ne prévoit pas une évaluation satisfaisante". "Pour nous, ce projet est une expérimentation qui n'en est pas une, mais plutôt une anticipation d'une fusion académique sans diagnostic partagé et à laquelle nous sommes opposés."

### **Points d'information :**

---

**Bilan indemnitaire des personnels Biatss.** Ce bilan montre notamment qu'en 2015, l'attribution indemnitaire moyenne du corps dans l'enseignement supérieur (établissements RCE et non RCE) a été :

- Pour les **ingénieurs de recherche**, "de 8 608 € soit une augmentation de 2,5 % par rapport à 2014".
- Pour les **ingénieurs d'études**, "de 5 385 € en augmentation de 2,7 % par rapport à 2014".
- Pour les **assistants ingénieurs**, "de 4 365 €, en augmentation de 2,9 % par rapport à 2014".
- Pour les **techniciens de recherche et de formation** "de 3 779 € en augmentation de 2,8 % par rapport à 2014.
- Pour les **adjoints techniques de recherche et de formation**, "de 2 606 € (administration centrale incluse) par ETP, en augmentation de 2 % par rapport à 2014".
- Pour les **AAE**, "de 7 557 € par ETP, en augmentation de 3,9 % par rapport à 2014".
- Pour les **SAENES**, "de 4 289 € par ETP, soit une augmentation de 2,5 % par rapport à 2014".
- Pour les **Adjaenes**, "de 2 708 € par ETP, soit une augmentation de 2,6 % par rapport à 2014".
- Pour les **conservateurs généraux des bibliothèques**, "de 12 450 €, soit une augmentation de 0,3 % par rapport à 2014".

- Pour les **conservateurs des bibliothèques**, "de 7 277 €, en augmentation de 1 % par rapport à 2014".
- Pour les **bibliothécaires**, "de 5 199 €, en augmentation de 1,4 % par rapport à 2014".
- Pour les **bibliothécaires assistants spécialisés**, "de 4 256 €, en augmentation de 1,7 % par rapport à 2014".
- Pour les **magasiniers des bibliothèques**, "de 2 798 €, en augmentation de 1,2 % par rapport à 2014".

**Bilan social et rapport sur l'égalité.** Les membres du CTMESRI ont également reçu le bilan social pour les personnels de l'ESR (2015-2016), ainsi qu'un rapport de situation comparée 2015, relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.